

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2020.
- Approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil municipal pour la durée du mandat.
- Procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.
- Procède à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent.
- Décide, à l'unanimité, de mettre en place une commission communale d'accessibilité et en désigne les membres.
- Décide, à l'unanimité, la création de commissions municipales et extra-municipales et en désigne les membres.
- Approuve, à l'unanimité, les orientations données à la formation des élus de la collectivité et fixe le plafond des dépenses à 25 000 €.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au règlement "Opération façades" approuvé le 13 décembre 2018, incluant la prise en compte du traitement des éléments secondaires.
- Approuve, à l'unanimité, les conventions de servitude ENEDIS pour le passage de câbles et la pose d'un poste à l'Etang des Rivières.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 7 200 € à la structure Multi-accueil les Petits Galopins et une subvention de fonctionnement de 90 € à l'association PEP 42.
- Donne, à la majorité, un avis favorable pour l'ouverture des dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021 du Supermarché Casino.
- Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Atelier d'art verrier, une exonération de deux mois de loyers et de charges en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19.
- Approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs et cautions 2021 pour la location des salles municipales.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Passion et patrimoine – Les Amis du Vieux Saint-Galmier pour son projet de réalisation d'un triptyque à partir de fragments de vitraux d'Alexandre Mauvernay.
- Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Office Municipal des Sports de Saint-Galmier jusqu'au 30 juin 2026.

- Approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur des gymnases.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de renouvellement des lanternes vapeur de mercure Route de Cuzieu et Route de Chazelles – programme 2020, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 26 octobre 2020